

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Mille Club à l'Hospitalet - Rocamadour, le 17 octobre 2023, à 19 h, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers Présents : 10

Date de Convocation : 10 octobre 2023

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Hugues DELPIERRE, Mme Dominique LENFANT, M. Philippe De HOUX, Mme GREZE Martine, M. Jean Baptiste JALLET, Mme Mireille HEREIL, M. Gérard BLANC, M Philippe LASVAUX, Mme Cyrielle MENOT,

EXCUSÉ : Mme DAVID LAGORSSE Aurélie, M. Marc LABORIE, Mme Sophie VILARD, Pierre AMARE,

ABSENT :

POUVOIRS : de M. Marc LABORIE à M. Philippe DE HOUX, de Mme Sophie VILARD à M. Didier BAUDET, de Pierre AMARE à Jean Baptiste JALLET

Secrétaire de Séance : Mme Mireille HEREIL



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
Mme Mireille HEREIL se propose.



1- Approbation procès-verbal réunion du 19 septembre 2023

Point non traité car document non rédigé.

2- Remplacement poste service administratif

Anne, de l'équipe administrative va partir à la retraite fin janvier 2024. Afin d'anticiper son départ les fiches de poste ont été refaites pour chaque agent et une réflexion s'impose pour réorganiser le service. Il est apparu nécessaire de regrouper les thèmes pour une meilleure gestion.

Un scénario est proposé : Le remplaçant de Anne (qui arriverait avant le départ de Anne) prendrait en charge les réseaux sociaux (gestion du site internet et de la page Facebook), le bulletin municipal, affiches, flyers, cartes de vœux, le suivi des courriers et courriels qui vont avec la gestion administrative de la commission communication. Elle prendrait également en charge la partie animations, manifestations, commission culture, l'organisation des cérémonies du Monument aux Morts, les réceptions, les citoyens d'honneur, la rédaction des divers arrêtés de circulation et de débit de boisson pour chaque manifestation, la gestion des dossiers, la gestion administrative de la commission culture. Elle s'occuperait aussi du prêt du matériel et des locations des salles (tenue des agendas, rédaction des conventions, les encaissements, la gestion des cautions de la location des salles). Elle gérerait aussi la commission technique - le plan de circulation, la commission occupation du domaine public avec la taxe de stationnement et les ordures ménagères, et les archives. Si possible elle aura des connaissances en comptabilité et en gestion du personnel en cas d'absence de l'agent en charge de ce poste.

A prévoir également sur ce poste le remplacement de l'agent postal avec une formation dispensée par la Poste. Début 2024 Séverine va suivre cette formation et enchaîner avec une prise de poste.

Concernant Nathalie, elle prendrait en charge tout ce qui est population avec le standard téléphonique, l'accueil physique du public, la gestion des objets trouvés, les taxis, les transports à la demande, toute la partie état civil (décès, mariages), les nouveaux arrivants, - la Gestion de la commission des impôts directs (préparation, convocation, secrétariat, Compte-rendu), le classement et l'archivage de tous les documents de l'état civil, la gestion administrative du cimetière, le suivi du fichier population sur la base du dossier adressage, l'urbanisme, les ERP (établissements recevant du public), les élections, le recensement de la population (tous les 5 ans), l'adressage qui est fini mais où il reste la gestion du fichier ou une réactualisation sera nécessaire à chaque changement, et en cas de besoin le remplacement à l'agence postale et l'aide à l'ensemble du service administratif si besoin (ce point étant valable pour l'ensemble du personnel administratif).

Plus tard elle pourrait assurer la gestion du courrier, des invitations, l'agenda du maire et des élus, au départ de Maryline.

Séverine prendrait la partie comptabilité, le paiement des factures, l'émission des mandats, des titres, les déclarations TVA, toute la comptabilité avec plusieurs budgets (la Commune, l'assainissement, le centre des congrès). Elle gardera la partie Ressources humaines et gèrerait la commission Ecole : inscription des élèves – suivi administratif du SIVU – liste des enfants pour l'arbre de Noël – gestion des grèves des professeurs des écoles.

Ce poste de remplaçant représente 28h/semaine.

Monsieur Hugues DELPIERRE interroge sur la difficulté de trouver du personnel pour 28h/semaine.

Madame le Maire souhaiterait un poste à 35h/semaine mais laisse le choix à l'ensemble des élus. Elle rajoute qu'un gros travail au niveau de l'archivage est nécessaire très rapidement et serait à réaliser avant le déménagement à la nouvelle mairie.

Une annonce sera publiée.

Monsieur Gérard blanc propose de créer une commission de recrutement afin d'examiner les candidatures pour faire une présélection et ensuite assurer les entretiens. Tous les élus seront invités.

Mme le Maire propose la délibération ci-après :

Madame le Maire de la commune de Rocamadour,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu du *départ en retraite au 1er février 2024* d'un agent du service administratif, il est nécessaire de procéder à un recrutement avec un *chevauchement sur la période du 04 décembre 2023 au 31 janvier 2024*.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'assistant ou assistante de gestion administrative à temps complet **35h00** hebdomadaire à compter du **04 décembre 2023**.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de :

- *Adjoint administratif*
- *Adjoint administratif principal 2ème classe*
- *Adjoint administratif principal 1ère classe*

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 ou L.332-8 du code général de la fonction publique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des grades :

- Adjoint administratif
- Adjoint administratif principal 2ème classe
- Adjoint administratif principal 1ère classe

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 3 Pouvoirs, 0 voix « contre », 0 Abstention :

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

3- DM 3 sur budget primitif commune 2023

Mme le Maire précise que Mme Sophie VILARD étant concernée par le remboursement du forfait post stationnement, son vote par pouvoir ne sera pas pris en compte.

Afin d'intégrer diverses modifications Madame le Maire propose le tableau suivant :

| | Articles | | Articles | |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| Investissement | Dépenses | | Recettes | |
| Frais études FDEL enfouissement réseaux Mayrinhac le Francal | 21534 | +311.52 | | |
| Participation FDEL sur frais d'études | | | 13258 | +62.00 |
| Acquisition cuve gasoil | 2188 | -132.51 | | |
| Acquisition onduleurs | 2183 | -117.01 | | |
| Fonctionnement | | | | |
| Remboursement d'un forfait post stationnement | 703894 | +25.00 | | |
| Remboursement FCTVA | | | 744 | +25.00 |
| | Total | 25.00 | Total | 25.00 |

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2023 Commune
- Mandate Mme Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

4- Comptes rendus commissions

Monsieur Philippe De HOUX prend la parole pour annoncer que le projet d'extension de la blanchisserie du Pech de Gourbière ne se ferait pas sur la commune de Rocamadour mais plutôt sur Souillac. C'est en pourparlers avec Cauvaldor expansion qui pourrait acheter un bâtiment existant.

5- Comptes rendus commissions Cauvaldor

Mme le Maire fait le compte rendu des principaux points abordés lors de la réunion du Conseil syndical du 9 octobre à Cuzance.

- Cauvaldor a décidé de modifier les tarifs de la régie du Pays d'art et d'histoire : tarifs des visites individuelles du programme PAH, des animations et des ateliers organisés par le PAH, des visites guidées pour les groupes et d'intégrer un nouveau service audio guide au château de Doyen
- Cauvaldor souhaite que soit indiqué dans le PUIH que l'installation d'artisans est autorisée au niveau communal.
- A été validé un avenant pour modifier la durée du crédit-bail pour une durée de 15 mois, suite aux problèmes rencontrés, pour La plume du Causse, un abattoir de volailles situé sur la zone du Perrié route de Figeac à Gramat, conséquence de la grippe aviaire.
- Cauvaldor recherche un projectionniste de cinéma.

Du fait de son élection au Sénat M. Raphael DAUBET va quitter la présidence de la Communauté des Communes et c'est Christophe PROENCA qui assure l'intérim avant les élections qui auront lieu le 25/10/2023.

6- Questions diverses

Elections sénatoriales : Mme GREZE donne connaissance du déroulement des élections sénatoriales le 23 septembre à Cahors.

Projet brigade de gendarmerie : Madame le Maire aborde le sujet de la brigade de Gendarmerie sur la commune de Rocamadour. Cette brigade fixe sera composée de 10 gendarmes.

Elle rajoute que 10 logements seront nécessaires et que des terrains de particuliers situés sur les quatre principaux axes d'arrivée à Rocamadour ont déjà été proposés.

L'entreprise Polygone (promoteur immobilier – financeur, bailleur) devrait contacter la mairie à ce sujet afin de monter le projet qui doit être opérationnel en 2027, sous réserve de changement.

Monsieur Jean Baptiste JALLET précise que la mairie de Rocamadour est attaquée de toutes parts, à ce sujet, notamment par les élus de Cauvador, et plus particulièrement par les élus des communes frontalières de Rocamadour.

Monsieur De Houx confirme que l'objectif de cette implantation est de créer un maillage, une répartition sur le territoire afin d'aider les brigades déjà installées.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne réclamant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 20 heures 15.

Mme le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,

